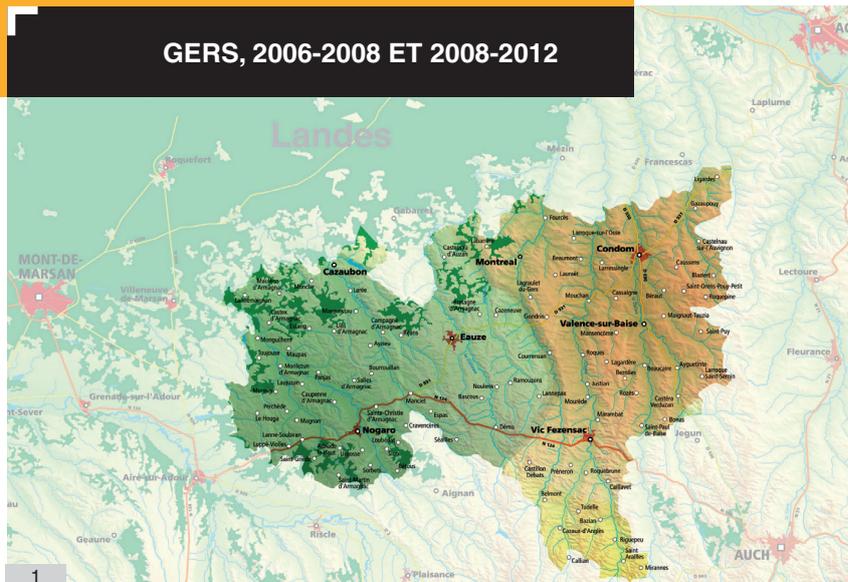


# Pays d'Armagnac

## PAYSAGE ET URBANISME

Le CAUE du Gers a animé des ateliers auprès des élus et élaboré un guide pour les sensibiliser aux enjeux paysagers de la planification et des documents d'urbanisme.

### GERS, 2006-2008 ET 2008-2012



#### [ Maîtrise d'ouvrage ]

Pays d'Armagnac

#### [ Bénéficiaires ]

Les collectivités principalement les élus (maires, conseillers municipaux) et les professionnels (services techniques, animateurs territoriaux...)

#### [ Cadre de l'intervention du CAUE ]

Protocole Région/URCAUE Midi-Pyrénées,  
Volet Politiques territoriales

### [ DESCRIPTIF DE L'ACTION ]

#### » Contexte

La qualité du cadre de vie et du paysage constitue l'une des principales ressources du Pays d'Armagnac. C'est un facteur fondamental en terme d'identité, d'attractivité et de développement touristique. Soucieux de préserver cette qualité, le Pays d'Armagnac a souhaité engager un travail de sensibilisation des acteurs du territoire à la prise en compte du paysage dans leurs actions quotidiennes.

Plus que de s'engager dans l'élaboration d'une charte paysagère, le Pays a souhaité développer des actions de sensibilisation ciblées autour de quelques problématiques pré-identifiées et notamment les questions de maîtrise du développement urbain. En effet, 20% seulement des collectivités disposaient en 2005 d'un document d'urbanisme.

Le Pays s'est alors tourné vers le CAUE du Gers pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

#### » Objectifs

L'objectif était d'aider concrètement les élus à mieux cerner et appréhender les transformations urbaines et paysagères de leur territoire rural par la mise en place d'ateliers d'information et de sensibilisation à la fois participatifs et pré-opérationnels (Informer pour agir). L'ambition était d'aider les collectivités à mieux prendre en compte le paysage dans leurs projets, leurs actions et la gestion de leur espace rural au quotidien.

Sans apporter de réponses toutes faites, il s'agissait d'explicitier les enjeux nouveaux auxquels les territoires sont confrontés, d'identifier les questions indispensables à se poser et les démarches à engager. Un des objectifs principaux du Pays était notamment d'inciter fortement les élus à se doter de document d'urbanisme afin de mieux gérer leur territoire et prendre en compte les problématiques de développement et d'aménagement durable.



1. Le Pays d'Armagnac, un Pays, deux terroirs : le Bas-Armagnac et la Ténarèze  
2. Atelier "Urbanisme e foncier" animé par le CAUE

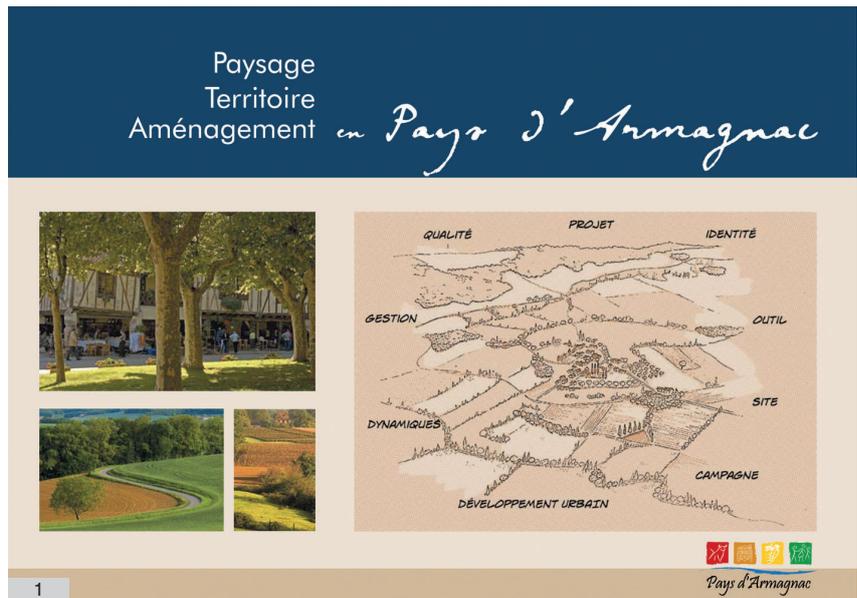
» **Méthodes**

Après un travail préalable d'enquête mené par le Pays auprès des communes sur la définition des besoins et attentes des élus, quatre thématiques concrètes et opérationnelles ont été identifiées par rapport aux transformations paysagères que connaît le territoire. Elles ont donné lieu à l'organisation d'ateliers spécifiques de sensibilisation :

- L'Atelier "Paysage et Pays d'Armagnac" pour mieux cerner l'identité et les spécificités du territoire et les caractères fondamentaux des paysages du Pays.
- L'Atelier "Paysage, Urbanisme, Foncier" pour mieux cerner le rôle et les enjeux de la planification et s'interroger sur la place à accorder au paysage dans ces démarches.
- L'Atelier "Paysage et Qualité des Constructions", pour aborder l'intégration paysagère des constructions, soulever les enjeux de la gestion au quotidien des autorisations d'urbanisme et se poser les bonnes questions au regard des qualités du cadre paysager dans lequel ces constructions s'incrustent.
- L'Atelier "Paysage, Arbres et Campagne" pour aider les élus à cerner le rôle et la place essentielle que joue la végétation sous toutes ses formes dans la qualité paysagère et environnementale du territoire et se familiariser avec ce patrimoine.

Chacun des ateliers a donné lieu à une animation en soirée lors de réunions décentralisées dans chaque communauté de communes du Pays.

À l'issue des Ateliers, le CAUE et "Arbre et Paysage" (association gersoise qui œuvre en faveur de l'arbre hors forêt) ont élaboré un guide intitulé "Paysage, territoire, aménagement en Pays d'Armagnac" de synthèse de ces ateliers. Grâce à l'inscription de cette action dans la stratégie territoriale du Pays, l'action a pu bénéficier d'un financement Leader + qui a permis l'édition et la diffusion de ce guide auprès de tous les conseils municipaux du territoire.



1

<b>Paysage et Pays d'Armagnac</b>	
<b>Le Paysage</b>	
Une autre façon d'envisager le territoire	4
Une définition à partager, des défis à relever	5
Une démarche opérationnelle pour penser et agir	6
<b>Le Pays d'Armagnac</b>	
Un Pays, deux terroirs	7
De pays en paysage : l'Armagnac Noir et Blanc	8
Dynamiques et enjeux	9
<b>Paysage, urbanisme et foncier</b>	
<b>Imaginer l'avenir de sa commune</b>	
Le besoin de planification	10
L'inadaptation du RNU	11
<b>Les documents d'urbanisme</b>	
Des outils au service d'un projet	12
Des outils nécessaires mais pas suffisants	14
<b>Dessiner les futurs quartiers</b>	
Un effort de conception	16
Quelques principes essentiels	17
<b>Paysage, qualité des constructions</b>	
<b>S'insérer dans le paysage</b>	
De l'aspect architectural à l'adaptation au site	18
La question des références	19
<b>L'adaptation au site</b>	
Rôle et compétence de la collectivité	20
Maîtriser l'implantation des constructions sur la parcelle	21
<b>Paysage, arbres et campagnes</b>	
<b>Arbre de Pays et Territoire</b>	
Des rôles à redécouvrir, une place à reconquérir	22
Un bien commun, un enjeu vital	23
<b>Arbre de Pays et collectivités</b>	
Un outil d'aménagement performant et incontournable	24
Des équipements modulables et multi-services	25
Un matériau vivant à gérer dans la durée	25

2

1. Couverture du Guide

2. Sommaire détaillé du Guide

» **Résultats**

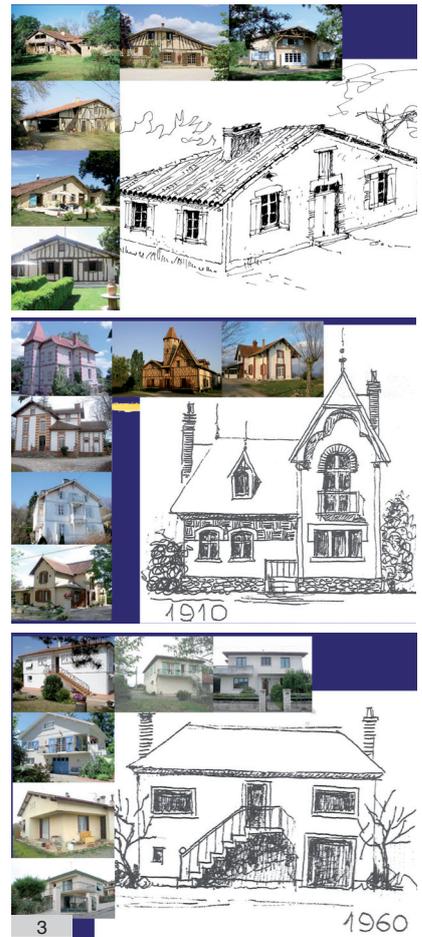
Chacun des ateliers a eu un bon niveau de fréquentation, avec une quinzaine de participants. Au final, ce sont près de la moitié des communes qui ont été sensibilisées. Une évaluation réalisée par le Pays a permis de rendre compte d'une très grande satisfaction des élus par rapport à cette action. Celle-ci a permis d'enclencher une réelle dynamique au niveau local sur les documents d'urbanisme. Le CAUE et Arbre et Paysage 32 ont fait l'objet de très nombreuses sollicitations (demandes de conseils) de la part des collectivités à l'issue des ateliers.

Depuis 2006, le territoire est passé de moins de 20% de communes dotées d'un document d'urbanisme (4 PLU et 18 cartes communales) à 50% de communes avec un document opposable et même près de 80% en intégrant les documents en cours d'élaboration (dont de nombreux PLU).

Le "paysage" s'est révélé une très bonne porte d'entrée, un véritable support de médiation pour aborder avec les élus les problématiques d'urbanisme autrement que d'un strict point de vue technique ou juridique.

L'entrée paysagère a véritablement permis aux élus de mieux comprendre les enjeux de l'élaboration des documents d'urbanisme et le rôle fondamental du projet dans des démarches de ce type.

Ce travail de fond a également permis une bonne appropriation des enjeux de l'urbanisme par les acteurs locaux et, en premier lieu du Pays. Cela s'est ressenti au moment où le Pays s'est inscrit dans la démarche "émergence SCOT rural" portée par le réseau Rural Midi-Pyrénées.



1



2

» **Calendrier**

- Juin - juillet 2006 : première série d'ateliers,
- été 2006 : évaluation à mi-parcours réalisée par le Pays,
- novembre - décembre 2006 : seconde série d'ateliers,
- juin - décembre 2007 : conception du guide,
- janvier 2008 : édition du guide
- mars 2008 : diffusion du guide après les élections municipales,
- automne 2008 : nouvelle série d'ateliers avec les équipes municipales,
- 2011-2012 : accompagnement du pays dans la démarche "émergence SCOT rural".

1. Petit village de caractère, quel développement souhaité ?
2. L'inadaptation du Règlement National d'Urbanisme
3. Panorama architectural en Pays d'Armagnac, quelle référence ?

## [ RÔLE DU CAUE ]

Par ce travail d'animation et de sensibilisation, le CAUE a permis aux élus du territoire de mieux appréhender les enjeux de la planification urbaine et de la préservation de la qualité paysagère du territoire. Un travail de pédagogie a été mené pour permettre aux élus de s'approprier l'ensemble des outils de l'urbanisme en se posant les bonnes questions en amont au-delà des seuls aspects réglementaires. Ce travail a permis d'initier une nouvelle dynamique sur ce territoire par rapport aux problématiques d'urbanisme.

Aujourd'hui, de nombreux projets ou initiatives intéressantes sont en cours sur le territoire (démarche de planification y compris dans des petites communes rurales, projets de quartiers). Depuis 2008, le CAUE a poursuivi son travail d'animation et de sensibilisation. Il a accompagné les collectivités dans le lancement de leur document d'urbanisme, en particulier dans les communes touristiques et à forts enjeux. Il a accompagné également le Pays et les intercommunalités du territoire dans leur réflexion en matière d'urbanisme (accompagnement et suivi de l'appel à Projet "émergence SCOT Rural" du Pays d'Armagnac, accompagnement et suivi du projet de PLUI pour la Communautés de Communes de la Ténarèze, accompagnement de la communauté du bas Armagnac dans ses réflexions sur la mise en place d'un service urbanisme communautaire suite à la disparition de l'unité territoriale de Nogaro).

## [ ÉVALUATION ]

L'évaluation réalisée par le Pays a souligné l'originalité de la formule, le caractère souple et évolutif du « produit » (s'enrichit continuellement) et son caractère reproductible, reproductible, facile à renouveler. À l'issue du projet, les ateliers « Paysage, Urbanisme et foncier » ont d'ailleurs été généralisés à l'ensemble du département (rencontre de chaque communauté de communes via les Pays).

## [ PARTENAIRES ]

- Arbre et Paysage du Gers,
- Europe (Leader +),
- Conseil Régional Midi-Pyrénées (protocole politique territoriale),
- Conseil Général du Gers (schéma départemental de l'habitat).



### INTÉRÊT

*Rôle moteur d'animation du Pays qui a permis d'impulser une dynamique sur un sujet nouveau.*

*Bonne participation. Éveil et prise de conscience. Réponse à une attente très forte (espace de rencontre et de discussion, liberté de ton...).*

*Rapport coût/résultat intéressant. Souplesse et caractère reproductible de l'action.*

### LIMITES

*Travail réalisé juste avant les élections municipales et nombreux changements d'équipe depuis.*

*Difficultés à mobiliser sur le secteur Bas-Armagnac et moindre succès de l'Atelier sur Paysage et Qualité des Constructions.*

*Nécessité de développer des "modules" supplémentaires (conception nouveaux quartiers, intercommunalité et gestion de l'espace, gestion différenciée...).*

### EN SAVOIR +

#### CONTACTS

- » Philippe Dudez, Pays Armagnac :  
Tél. : 05 62 08 18 86
- » Frédéric Poulle : CAUE 32 :  
Tél. : 05 62 05 02 22
- » Bruno Sirven, Arbre et Paysage 32 :  
Tél. : 05 62 60 12 69

#### BIBLIOGRAPHIE

- » Guide "Paysage, territoire, aménagement en Pays d'Armagnac" téléchargeable sur le site des 8 CAUE <http://www.caue-mp.fr/>

1. Extension et développement d'un castelneau : quelle forme urbaine, quels outils ?